

De: Mairie Le Pin <secretariat@mairielepin.fr>
Envoyé: mardi 10 février 2026 14:32
À: Annabelle ESTEBAN
Objet: Lettre d'information n°13 Le Pin : Votre Newsletter du mois de février !

Problèmes d'affichage ? [Affichez cette newsletter dans votre navigateur.](#)



LETTER D'INFORMATION N°13 - LE PIN Février 2026

Bienvenue au Dr Samira Kouhil



Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée du **Dr Samira Kouhil**, médecin généraliste, au sein de notre pôle santé. Elle s'installe dans un cabinet entièrement neuf et débute son activité cette semaine.

À cette occasion, le Dr Kouhil a accepté de répondre à quelques questions :

1. Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis le **Dr Samira Kouhil**, âgée de 57 ans, médecin généraliste avec **plus de 30 années d'expérience médicale acquises en France**.

Mon exercice est orienté vers la médecine générale, avec une **expertise particulière en urgences adultes et pédiatriques**, ainsi qu'en **prise en charge des personnes âgées (gériatrie)**.

Je consulte **sur rendez-vous du lundi au jeudi via Doctolib**, et je propose également des **créneaux d'urgences** afin d'assurer une prise en charge rapide lorsque cela est nécessaire. Je participe par ailleurs au fonctionnement des **maisons médicales de garde du département de la Seine-et-Marne (77)**.

2. Pourquoi avoir choisi notre village ?

Mon installation dans la commune répond à une **volonté de m'éloigner du rythme urbain**, au profit d'un **village excentré de la ville**, offrant un cadre **calme et champêtre**.

Ce choix correspond à mon souhait de développer un **style de vie plus humain** et une **médecine de proximité**, fondée sur l'écoute, la disponibilité et une relation de confiance avec les patients.

3. Pourquoi notre pôle santé a-t-il retenu votre attention ?

J'ai choisi d'exercer au sein de ce **nouveau pôle de santé récemment implanté dans la commune**, car il permet un **travail en équipe pluridisciplinaire complète et organisée**.

Ce pôle regroupe notamment **sage-femme, infirmières, nutritionniste, psychologue, podologue, ostéopathe et masseur**, favorisant une coordination des soins au bénéfice des patients.

4. Quel message souhaitez-vous adresser aux Pinois ?

À travers cette installation, je souhaite **accompagner les habitants du Pin et des alentours** dans un esprit de **bienveillance, de disponibilité et de continuité des soins**.

Mon objectif est de développer une **médecine intégrative**, associant la médecine conventionnelle à des approches complémentaires et préventives telles que la **nutrition thérapeutique, l'activité physique adaptée, la gestion du stress, la pleine conscience, les thérapies corps-esprit et le soutien psychologique**, afin d'offrir une **prise en charge globale et personnalisée**.

Je souhaite que ce projet contribue durablement au **renforcement de l'offre de soins locale** sur la commune.

Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune au Dr Samira Kouhil et nous nous réjouissons de pouvoir compter sur son expertise et son engagement au service des habitants de Le Pin et des environs.



Derniers jours pour l'inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée **en ligne** jusqu'au **4 février** et en Mairie jusqu'au **6 février**.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.



Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**.

Avoir une attaché avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de **votre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes **citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous aurez à transmettre :**

- une [déclaration sur l'honneur](#) précisant **votre situation électorale**. Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un **justificatif d'identité**, un **justificatif de domicile** et un [formulaire cerfa n°12669](#) de demande d'inscription disponible en mairie.

Repas des seniors - Jeudi 19 février prochain



Cette année, le traditionnel repas des seniors aura lieu **le jeudi 19 février à 12h en Salle Polyvalente.**

Au programme, accordéoniste, magicien et danseuses de cabaret !

Les personnes de plus de 65 ans (le jour du repas) ont reçu une invitation dans leur boîte aux lettres.

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2025

Suite aux dégradations conséquentes aux mouvements de terrains dus au retrait ou gonflement des argiles, constatées sur de nombreuses constructions au cours de l'année 2025, un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

Si vous avez constaté des dégâts sur vos constructions, merci de bien vouloir envoyer un courrier en Mairie et si possible, joindre quelques photographies des dégradations **avant le 17 février 2026.**



En effet, Météo France analysant la sécheresse géotechnique à année échue, la commune ne sera en mesure de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2025 que courant mars 2026.

Infos travaux - Fermeture de la RD 105



Claye-Souilly, Le Pin, Villevaudé et Villeparisis.

Pourquoi cette fermeture ?

La RD 105 traverse une zone de sous-sol gypseux, sensible aux infiltrations d'eau. Un nouvel affaissement est survenu le 4 novembre dernier, malgré des réparations précédentes. Des canalisations d'eau potables (SMAEP - Véolia) ont présenté des fuites et ont dû être consolidées. Des études géotechniques approfondies (sondages jusqu'à 50m) sont toujours en cours.

Secteur concerné

Route fermée entre le giratoire de la RD 34 et l'entrée du quartier de Blois Fleuri
Déviations mises en place dans les deux sens par les RD 34, RD 34e; RN 3 , RD 603, RD 84c
Bus lignes 3S et 2119 : itinéraires modifiés, certains arrêts non desservis et temps de trajet allongés

Durée

La RD 105 restera fermée jusqu'à la fin des analyses et des travaux, le temps de définir une solution durable et sécurisée.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Travaux sur le réseau de transport d'électricité (RTE)

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension sont entrepris sur la commune depuis le 5 janvier et jusqu'au 15 mars 2026.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Teridael.



Coupure de courant Enedis

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins des Pinois et Pinoises, l'entreprise Enedis réalisera des travaux sur le réseau électrique, ce qui entraînera une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée et de ne pas les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Les coupures sont prévues le **mercredi 11 février 2026 de 9h00 à 16h00** rue de Courtry du 15 au 21, 14 et 20 chemin de Le Croix.

Inscriptions en petite section pour la rentrée 2026-2027

Les inscriptions en petite section de maternelle pour la rentrée 2026-2027 se font **en mairie depuis le 05 janvier 2026**.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- livret de famille
- pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance
- justificatif de domicile
- carnet de vaccination (vaccins obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite, coqueluche, infections invasives à Haemophilus influenza de type B, hépatite B, infections invasives à pneumocoque, méningocoque de sérogroupe C, rougeole, oreillons et rubéole).



Pour l'inscription à l'accueil de loisirs :

- photocopie attestation CAF
- photocopie du carnet de vaccination de l'enfant
- fiche sanitaire complétée
- fiche de renseignements complétée

Une fois l'inscription en mairie effectuée, Madame Ennebati-Igran, Directrice de l'école, vous contactera par mail pour valider l'inscription au sein de l'école durant le mois de mai.

Merci d'effectuer, si possible, les inscriptions **avant le 29 mai 2026** afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'effectif définitif.

Calendrier de collecte 2026

LE PIN

CALENDRIER 2026 COLLECTE DES DÉCHETS

SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a installé 85 bornes à biodéchets sur le territoire, ce qui a permis une diminution du tonnage des ordures ménagères. Restons mobilisés car :

le traitement des ordures ménagères coûte 3 fois + cher que celui des biodéchets !

410 tonnes de biodéchets collectées en 2025 (400 tonnes en 2024)

DÉCHETS ACCEPTÉS :
Restes alimentaires, pain, coquille d'œuf, restes de viandes et de poissons, crustacés, noix, noix, café, thé,...
essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier (sans colorant, non parfumés et non plastifiés)

Une question ?
Besoin de plus d'informations ?
Depuis votre portail usager disponible sur www.cc-pmff.fr

Plaines & Monts de France
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)



Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
13	10	10	7	5	2	14	11	8	6	3	1
27	24	24	21	19	16	28	25	22	20	17	15
					30						29

COLLECTE SÉLECTIVE



Le bac de tri sélectif est collecté toutes les semaines

LE JEUDI MATIN

BORNES À BIODÉCHETS



APPORT VOLONTAIRE

Les bacs sont collectés, lavés et remplacés toutes les semaines. Vous avez accès à l'ensemble des bornes du territoire de la CCPMF.

BORNES À VÊTEMENTS



APPORT VOLONTAIRE

Tous les textiles sont à jeter dans l'une des bornes disponibles dans votre commune ou sur le territoire de la CCPMF.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



Le bac des déchets verts est collecté

LE MERCRIDI APRÈS-MIDI

- Toutes les semaines (hors juillet et août)
Du 11/03 au 09/12
- Toutes les deux semaines en juillet et août
01/07 - 15/07 - 29/07
12/08 - 26/08

BORNES À VERRE



APPORT VOLONTAIRE

Tous les emballages en verre* sont à jeter dans l'une des bornes disponibles dans votre commune.

*sauf la vaisselle cassée, les ampoules...

ENCOMBRANTS



Sur rendez-vous.
Inscription obligatoire sur votre portail usager.

Direction de la communication de la CCPMF / Imprimerie Groupe Michel Catalano / Ne pas jeter sur la voie publique / Déc. 2025

Rappel sur le tri des ordures

DANS LE BAC GRIS



Ordures ménagères
Couches bébé, lingettes et produits d'hygiène usagés, vaisselle cassée, litière pour chat, déjections animales



Sacs fermés



Les sacs mis à côté ne seront pas ramassés

EXEMPLES D'ERREURS

Tous les emballages ménagers, bouteilles et bocaux en verre, vêtements et linge, végétaux.

DANS LE BAC MARRON



Branchages en fagots (diamètre <10cm et longueur <1m)



Herbes coupées, feuilles, fleurs sans les pots

+ Pensez aux broyeurs de végétaux

Accédez aux déchetteries du territoire

- Meaux, Z.A. de la Bauve
- Chelles, rue Jacques Schlosser
- Monthyon, rue du chemin vert
- Crègny-les-Meaux, Le Trou de Chaillouet
- Nanteuil-les-Meaux, chemin des bruyères

DANS LE BAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers
Papier, livres, journaux et papiers cadeaux



Emballages en carton
Cartons vidés et aplatis, (gross cartons à déposer proprement à côté du bac)



Emballages en plastique
Barquettes de viande, gobelets...



Emballages en métal
Conserve, canettes, couvercles de bocaux...



Pensez à mettre les couvercles dans le
BAC JAUNE
Les emballages et papiers doivent être jetés directement en yrac, sans sac plastique, séparés les uns des autres et vides.

EXEMPLES D'ERREURS

- Mouchoirs et papiers absorbants
- Tous les objets : jouets en plastique, brosses à dents, ustensiles de cuisine, appareils électriques

DANS LES BORNES À VERRE

Tous les emballages en verre
Pots, bocaux et flacons de parfum sans couvercle ni bouchon et bien vidés



Bouteilles en verre
Bouteilles de vin, jus, sirop, sans bouchon et à déposer vides

- EXEMPLES D'ERREURS**
- Aquarium
 - Miroir
 - Vaisselle, verres cassés
 - Vitre cassée
 - Ampoule

DANS LA BORNE À BIODECHETS



Coquilles
Noyaux, noix, coquilles d'œufs (écrasées), coquillages



Restes de viandes et de poissons
Os, carcasses de poulet, arrêtes



Restes alimentaires
Pain, céréales, produits laitiers (fromage...), pâtes, riz, pelures de légumes, fruits, agrumes...



Essie-tout, serviettes et mouchoirs en papier usagés (non parfumés, non plastifiés, sans colorant)



SAC PLASTIQUE INTERDIT

Café et thé

Filtre et marc de café, dosette en papier, sachet de thé

EXEMPLES D'ERREURS

- Cendres, mégots
- Couches et lingettes
- Littérés et déjections animales
- Bois, branchages...

+ Pensez aux poules et aux composteurs dans votre jardin

Si vous en avez la possibilité, compostez vos déchets de cuisine et de jardin. Cela permet de réduire de 30% le poids des ordures ménagères par an et par habitant

ARENE REPUBLIQUE FRANCAISE

RÉGION VERTÉ

RÉGION ILE-DE-FRANCE

infiniTri

smilom

CCIT

smilom

Une doute ?
Téléchargez l'appli
« Guide du tri »



DANS LES BORNES À VÊTEMENTS

Chaussures

Bottes, baskets... lacées ensemble



Linge de maison

Serviettes de bain, serviettes de table, parures de lit, nappes en tissu...



Vêtements

Pantalons, t-shirts, chemises, pulls, robes, manteaux...

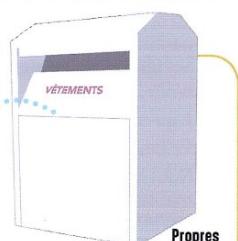


Maroquinerie

Sacs, porte monnaies, ceintures...



- EXEMPLES D'ERREURS**
- Chaussures de ski
 - Rollers
 - Casque de moto/vélo



Propres et dans un sac fermé

Code la route



Passer le code de la route à Le Pin, c'est possible !

L'équipe France Services de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) est désormais équipée du matériel et a reçu les agréments pour faire passer le code de la route dans leurs locaux au 6 rue du Général de Gaulle à Dammartin-en-Goële **et maintenant à Le Pin en mairie.**

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site www.objectifcode.sgs.com

Plus de renseignements au 01 60 54 68 40.

LE PIN - Le mag n°9 Décembre 2025

Cliquez sur le visuel ci-dessous pour feuilleter le magazine de chez vous



[Se désabonner - Modifier votre souscription](#)